



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-256

PUBLIÉ LE 26 MAI 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2021-05-25-00003 - Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France, à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2021-05-25-00003

Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France, à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris
et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Île-de-France,
à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles R. 188 à R. 189-2 et L. 359;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu la désignation des conseillers de Paris effectuée par la Ville de Paris le 17 mai 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 18 mai 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de recensement des votes ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La commission de recensement des votes, instituée à Paris à l'occasion des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, est composée comme suit :

Premier tour du scrutin, le 20 juin 2021 :

Président :

- Madame Béatrice FOUCHARD TESSIER, magistrate, titulaire ;
- Monsieur Éric MADRE, magistrat, suppléant.

Membres :

- Monsieur Boris JAMET FOURNIER, conseiller de Paris, titulaire.
- Monsieur René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléante.

Second tour du scrutin, le 27 juin 2021 :

Président :

- Madame Géraldine CHARLES, magistrate, titulaire ;
- Madame Anne DUPUY, magistrate, suppléante.

Membres :

- Monsieur Boris JAMET FOURNIER, conseiller de Paris, titulaire.
- Monsieur René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléante.

Article 2 : Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission visée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : La commission se réunira à 7 heures le lundi 21 juin 2021 pour le premier tour du scrutin et à 7 heures le lundi 28 juin 2021 pour l'éventuel second tour du scrutin, à la préfecture de d'Ile-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

Article 4 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Le préfet,

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,**

SIGNÉ

Marc GUILLAUME